

PROJET DE SANTE

Maison de Santé de PONT D'AIN

Version n°5

Etablie en date du : 03/12/2021

Statut juridique	SISA
N° FINESS (attribués par l'ARS)	01 000 949 6
N° SIRET	790 082 812 00013
Coordonnées de la MSP/ centre de santé <i>(bâtiment socle siège de la structure juridique si MSP multisites)</i>	<u>Adresse postale</u> : 16 rue 1 ^{er} septembre 1944 01 160 PONT D'AIN <u>Téléphone</u> : 04 74 39 79 00 <u>Fax</u> : 04 74 39 07 51 <u>Courriel</u> : p.dehaas@medsyn.fr
Date d'ouverture (MM/AAAA) (si projet immobilier en cours)	Mai 2006
Personne contact (nom, prénom, profession, téléphone, courriel)	Dr DE HAAS Pierre p.dehaas@medsyn.fr 04 74 39 79 00
Représentant de la structure	Dr DE HAAS Pierre

Projet de demander l'adhésion aux **nouveaux modes de rémunération** (règlement arbitral du 23/02/2015) ? X oui

SOMMAIRE

1. Diagnostic préalable	3
1.1 Territoire d'intervention	3
1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire	4
1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire	4
2. Projet professionnel	4
2.1 Structuration juridique / gouvernance	4
2.2 Implantation géographique	5
2.3 Liste des professionnels	5
3. Accès aux soins	7
3.1 Accessibilité	7
o Accessibilité géographique	7
o Accessibilité financière	7
o Accessibilité sociale	7
3.2 Actions de prévention et missions de santé publique	8
3.3 Horaires d'ouverture et organisation des soins	9
o Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation	9
o Accès à des soins non programmés	10
o Accès à des spécialités ou techniques particulières	10
o Continuité des soins en l'absence du médecin traitant	10
3.4 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)	10
4. Travail en équipe pluri-professionnelle	11
4.1 Organisation de la coordination	11
4.2 Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes	11
4.3 Elaboration de protocoles pluri-professionnels	11
4.4 Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)	11
4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs	12
4.6 Formation – recherche – qualité	12
o Accueil de futurs professionnels	12
o Formation continue des professionnels de la MSP/CDS	12
o Recherche	13
o Démarche qualité	13
5. Dispositif / système d'information	13
5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP/CDS	13
5.2 Accès du patient à ses données médicales	13
5.3 Modalités de partage des informations de santé	14
o Entre les professionnels de la MSP/CDS	14
o Avec les autres acteurs du territoire	14
5.4 Gestion et exploitation des données cliniques	14
ANNEXES	15

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 Territoire d'intervention

Le réseau de soins de proximité concerne les patientèles de chacun des professionnels de santé. Cependant, il est possible de définir une cible géographique par notion de proximité. Il s'agit d'une bonne partie du canton de Pont d'Ain.

Les communes suivantes sont couvertes par l'offre de soins : Pont d'Ain (2.867 h), St Martin du Mont (1.784 h), Druillat (1.149 h), Varambon (535 h), Neuville sur Ain (1.693 h) (INSEE 2015)

Les communes suivantes du canton de Pont d'Ain sont couvertes en partie : Priay dans sa portion nord (1.685 h, 3 médecins, 2 infirmières, 1 kinésithérapeute et une pharmacie). Dompierre sur Veyle dans sa portion est (1.161 h, pas de médecin, ni infirmière, ni kinésithérapeute, ni pharmacie).

Communes peu concernées dans le canton : Tossiat (une MSP en fonctionnement à Tossiat) et Certines.

En dehors du canton, des flux de populations se font aussi avec les communes suivantes : Ambronay (2.615 h, 2 médecins, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes et une pharmacie) dans sa portion nord qui jouxte Pont d'Ain. St Jean le Vieux dans sa portion ouest qui jouxte Pont d'Ain (1.663 h, 1 médecin, 1 infirmier).

La charte adoptée par les professionnels de santé de la MSP décrit le territoire couvert par profession :

Les professionnels de la maison de santé qui fonctionnent en mode libéral s'engagent à ce que toute demande de soins sur le territoire couvert par leur profession trouve une réponse appropriée dans des temps conciliables avec l'état de santé de la personne concernée.

Territoire couvert par les médecins généralistes : Pont d'Ain, Druillat, Varambon, St Martin du Mont, Neuville sur Ain.

Territoire couvert par les kinésithérapeutes : Pont d'Ain, Druillat, Varambon, St Martin du Mont,

Territoire couvert par les pharmaciens : Pont d'Ain, Druillat, Varambon, Neuville sur Ain.

Territoire couvert par les infirmières : Pont d'Ain, Druillat.

Territoire couvert par les orthophonistes : Pont d'Ain, Druillat, Varambon, St Martin du Mont, Neuville sur Ain et Priay, Ambronay, Dompierre sur Veyle.

Territoire couvert par le centre social : cantons de Pont d'Ain et de Poncin.

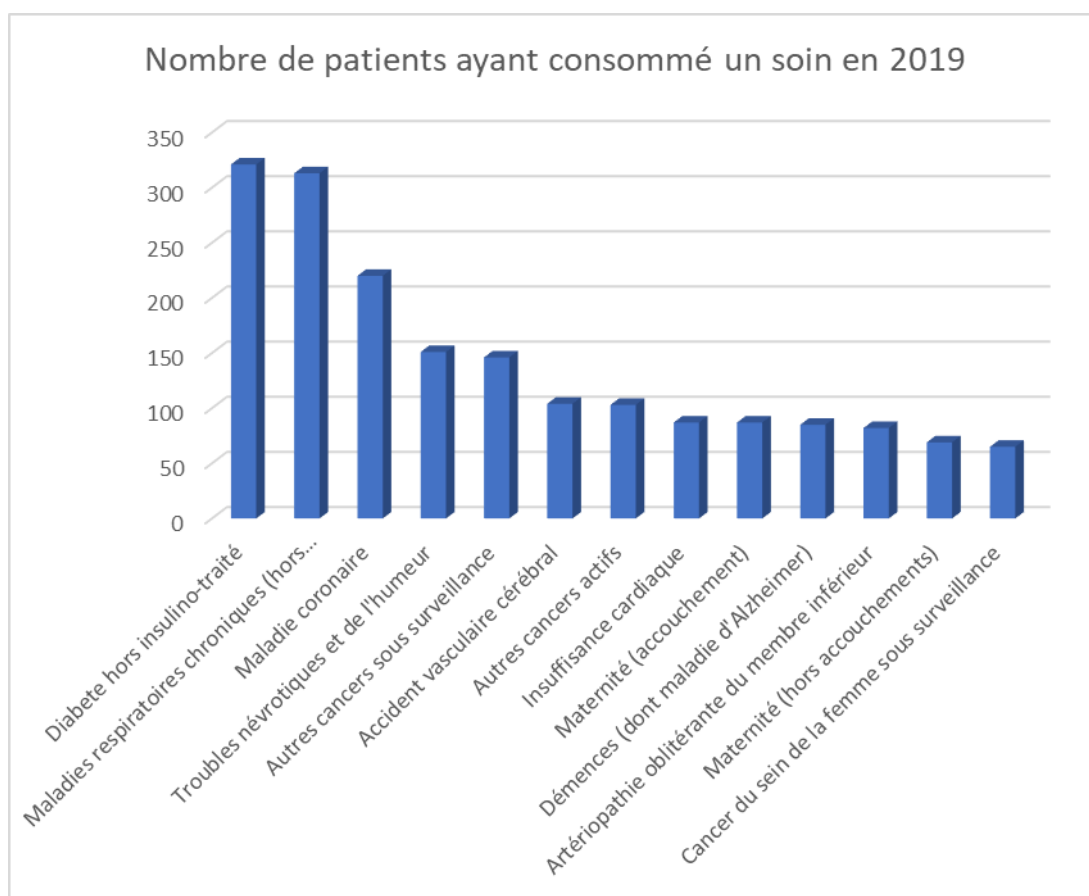
Cependant, devant les difficultés des patients de trouver des médecins traitants, les médecins de la MSP n'ont jamais encore refusé de patients. Aussi, des patients de Meximieux, Ambérieu en Bugey, Chalamont, Bourg en Bresse, voire Oyonnax sont suivis au cabinet. Les médecins généralistes accepteront d'inscrire en « MT » des patients demandeurs des communes suivantes : Ambérieu en Bugey, Ambronay, Boyeux-Saint-Jérôme, Ceignes, Cerdon, Certaines, Challes-la-Montagne, Château-Gaillard, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Dompierre-sur-Veyle, Douvres, Druillat, Jujurieux, L'Abergement de Varey, La Tranclière, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, Pont-d'Ain, Priay, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Maurice-de-Rémens, Varambon, Villette-sur-Ain

1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire

L'offre de soins sur le territoire couvert par la MSP de Pont d'Ain est celle des professionnels de santé de la MSP. Des cabinets infirmiers libéraux sur les communes de Neuville sur Ain, et Varambon viennent s'ajouter à cette offre.

1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire

Une analyse des motifs de consultation des patients inscrits auprès des médecins de la MSP a été fournie par la CNMATS dans le cadre de l'expérimentation IPEP de l'article 51.



2. PROJET PROFESSIONNEL

2.1 Structuration juridique / gouvernance

La MSP de Pont d'Ain est constituée en SISA « SISA PONT D'AIN SANTE ».

Siège social : 16 rue 1^{er} septembre 1944, 01 160 PONT D'AIN.

N° SIRET : 790 082 812 00013.

Date de constitution : 21/07/2012

Objet général extraits des statuts :

Conformément aux dispositions de l'article L.4041-2 du Code de la santé publique et de l'article R.4041-1 du Code de la santé publique, la société a pour objet l'exercice en commun, par ses associés, d'activités :

- o De coordination thérapeutique, entendue comme les procédures de mise en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin,*
- o D'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, ou*
- o De coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.*

Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Représentants : Gérants : Dr Pierre DE HAAS et Laurie LEFEBVRE

2.2 Implantation géographique

La MSP de Pont d'Ain regroupe tous les professionnels de la SISA et du projet professionnel dans un seul site, hormis :

- Carole CHARVET, Karine FILLAT et Odile BAUDE, IDE à Neuville sur Ain,

La MSP de Pont d'Ain est située dans un bâtiment privé, géré par un syndic de copropriété.

2.3 Liste des professionnels

Les tableaux qui suivent présentent les différentes catégories de professionnels libéraux associés de la MSP au sens juridique du terme (mentionnés dans les statuts SISA de la MSP).

Liste des **professionnels de santé (professions médicales et auxiliaires médicaux tels que définis par le code de la santé publique) et psychologues concourant de manière permanente au projet de santé** :

NOM	Prénom	Profession	ADELI	RPPS	Lien structure	Temps d'intervention dans la structure (jours/semaine)
BRESSAN	Thomas	Médecin généraliste	011012820	10100993053	Associé SISA	3
DE HAAS	Pierre	Médecin généraliste	011012259	10002948197	Associé SISA	3
LAURIN	Jean-Claude	Médecin généraliste	011016565	10002950391	Associé SISA	4
FOURE	Ronan	Médecin généraliste	011003985	10100346302	Associé SISA	4
HASSAOUI	Nadia	Médecin généraliste	011006954	10100779536	Associé SISA	3

MICHEL	Mélanie	Médecin généraliste	011009891	10100961456	Associé SISA	3
FAUCON	Morgane	MG remplaçante	2800656423	810101484011	Signataire projet de santé	3
RIVIER	Pauline	MG remplaçante	011030533	10100070845	Signataire projet de santé au 01/10/2021	3
JAILLETTE	Sophie	Pharmacienne	012005302	10100001527	Signataire projet de santé	4,5
LANGARD	Delphine	Pharmacienne	012005302	10100174894	Signataire projet de santé	4,5
CHAGNEUX	Marie-Pierre	IDE	016701237		Associé SISA	5
LACROIX	Florence	IDE	016690802		Associé SISA	5
CHARVET	Carole	IDE	016068918		Associé SISA	Maladie
FILLAT	Karine	IDE	016664849		Associé SISA	3
LEFEBVRE	Laurie	Orthophoniste	019112374		Associé SISA	4
PERDEREAU	Alice	Orthophoniste	019112275		Associé SISA	2
BERGE	Emeline	Orthophoniste	019112598		Signataire projet santé. Fin d'activité le 30/06/2021	3
RUTY	Laurence	Orthophoniste	019113224		Signataire projet santé. Début d'activité au 01/09/2021	4
CRAHAY	Olivier	Kinésithérapeute	017009507		Associé SISA	5
REVEL	Aurélie	Kinésithérapeute	017005745		Associé SISA	5
POMMEREL	Christine	Psychologue	019301035		Signataire projet santé	4
DEBOURG	Sandra	IDE Asalée	016671562		Signataire projet santé	4
GIRARD	Magali	Assistante Infirmière coordinatrice	016726481		Signataire projet santé	4

Liste des professionnels de santé assurant des **vacations** ou **consultations avancées** au sein de la MSP :

NOM	Prénom	Profession	ADELI	RPPS	Lien structure	Temps d'intervention dans la structure (jours / semaine)
NOUREUX	Christine	Diététicienne Nutritionniste	01950025		Associé SISA	1
BERGER	Cateline	Ergothérapeute	019401173		Signataire projet santé	1
ROLLAND	Nathalie	Pédicure Podologue	018001149		Associé SISA	1
ESNAULT	Valentine	Pédicure podologue	018001842		Signataire projet santé	1

Liste des professionnels chargés du **fonctionnement administratif** et de la **coordination** de la MSP (secrétariat, coordonnateur, délégué à l'information médicale, comptable, etc.) :

Nom	Prénom	Fonction	Employeur	Nb de ½ journées	Commentaires
DE HAAS	PIERRE	Coordinateur	0	2	En attente de nouvelle coordination

Autres professionnels et structures associés au projet de santé :

La maison de santé abrite par ailleurs :

Un service Départemental de Proximité SDP composé de :

- deux assistantes sociales (3 jours par semaine)
- une conseillère en économie sociale et familiale
- une puéricultrice (2 jours par semaine)
- un médecin de PMI, (une demi-journée par semaine)
- une sage-femme (jours de présence aléatoire)

La maison de santé travaille en collaboration avec des infirmières qui exercent en dehors de la maison de santé :

- 1 cabinet infirmier à Neuville sur Ain : Carole CHARVET, Karine FILLAT, Odile BAUDE

3. ACCES AUX SOINS

3.1 Accessibilité

- ***Accessibilité géographique***

Un local dans le centre de la commune de Pont d'Ain

Le bâtiment a été ouvert en mai 2006. Il couvre 1.000 m² de bureaux et d'espace en deux niveaux avec ascenseur.

Une salle de réunion pouvant comprendre jusqu'à 25 personnes peut recevoir les professionnels pour leurs réunions ou du public pour des séances d'éducation à la santé.

La pharmacie du village est adossée à la MSP.

- ***Accessibilité financière***

Secteur 1 pour tous les professionnels :

Tous les intervenants conventionnés de la maison de santé sont en secteur 1. Il n'y a pas de dépassement d'honoraires.

- ***Accessibilité sociale***

La charte adoptée par les professionnels de santé de la MSP précise :

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quelques soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

L'accessibilité a été privilégiée et les personnes à mobilité réduite ont accès à tous les cabinets.

3.2 Actions de prévention et missions de santé publique

3.2.1 Programme de relance des actes de dépistage et de prévention : actions en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale

La maison de santé de Pont d'Ain est engagée dans un travail de prévention et de dépistage par **relance courrier systématique des patients** inscrits "MT" pour les vaccinations, les frottis, les mammographies, les hémocults et coloscopies et autres examens de dépistage et de prévention programmables selon les facteurs de risque du patient.

Cette relance s'effectue de manière trimestrielle par le secrétariat et sur liste proposée aux médecins. La vaccination est effectuée par une infirmière. Les autres relances débouchent sur une consultation d'explications et de prescriptions ou de réalisation de l'acte de prévention ou de dépistage.

3.2.2 Dépistage des BPCO

Acquisition en 2013 d'un spiromètre par les médecins afin de travailler à la mise en place d'un dépistage des Broncho Pneumopathies Obstructives Chroniques (BPCO), à la sensibilisation de risques tabagiques et le suivi des BPCO et des asthmes. Les infirmières de la MSP ont reçu une formation sur l'utilisation du spiromètre. Cette complémentarité participera au développement du dépistage de la population à risque.

3.3.3 Dépistage des troubles du langage des enfants dans leur 4^{ème} année

Un programme intitulé PACELPE a été mis en place en 2020 pour répondre aux besoins en termes de prévention et de santé publique par rapport à l'attente de rendez-vous chez l'orthophoniste. Objectifs de réduire les comportements à risque, de développer des troubles du langage et de la parole et d'éviter le sur-handicap, de repérer les fragilités de communication et de langage. Des entretiens de guidance parentale ont été lancés en 2021.

3.3.4 Prise en charge du surpoids et de l'obésité des enfants

Un programme a été mis en place en 2020 pour améliorer le dépistage et la prise en charge du surpoids des enfants et adolescents de 3 à 17 ans, usagers de la Maison de santé Pluridisciplinaire de Pont-d'Ain. Objectifs d'identifier les patients obèses ou en surpoids de 3 à 17 ans, d'assurer un suivi spécifique pluriprofessionnel à ces patients et donc d'obtenir un ralentissement des courbes d'IMC pour ces patients

3.3.5 Prise en compte des priorités du PRS ARA (2018-2028) à travers son Cadre d'Orientations Spécifique (COS) et tout particulièrement des priorités suivantes : (à choisir) et tout particulièrement des priorités suivantes :

Favoriser l'accès à la santé

Objectifs :

- 1° Assurer l'accès au premier recours
- 2° Assurer l'accès à l'urgence dans les délais requis
- 3° Assurer l'accès à la santé pour les personnes les plus démunies et les personnes en situations de handicap

4° Permettre à l'ensemble de la population d'accéder aux technologies de pointe
Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile

Objectifs :

1° Objectiver les ruptures dans le parcours au niveau territorial afin de les prévenir

2° Soutenir les professionnels libéraux dans la prise en charge de parcours complexes

6° Développer les accompagnements au domicile qui intègrent la dimension des soins et du social

8° Adapter l'offre médico-sociale en créant de nouveaux dispositifs alternatifs d'accompagnement

Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles

1° Mettre en place une veille prospective et travailler sur les risques complexes

4° Renforcer la capacité de réaction du système de santé

3.3.6 La MSP de Pont d'Ain s'inscrit dans les objectifs du schéma régional de santé SRS (2018-2023) et tout particulièrement dans ceux-ci :

Un parcours de santé dès le plus jeune âge (0 à 25 ans)

Objectifs :

5° Viser à réduire le nombre de jeunes en surpoids ou en obésité et améliorer la prise en charge de l'obésité

7° Promouvoir le bien-être en santé mentale, dépister le plus précocement possible et réduire les comportements à risque, les consommations de substances psychoactives et les éventuelles comorbidités psychiatriques

Les patients souffrants de pathologies chroniques

Objectifs :

1° Renforcer la prévention secondaire et tertiaire en lien avec les professionnels de santé de la ville et les associations de patients malades chroniques

2° Accroître le recours aux activités physiques et sportives comme thérapeutique non médicamenteuse pour les porteurs de maladies chroniques

3° Réduire les consommations à risques (tabac, alcool) chez les malades chroniques en intégrant le repérage des conduites addictives dans leur parcours de soins

4° Encourager les malades chroniques à être acteurs de leur santé

5° Améliorer la coordination des soins et la transversalité des prises en charge afin de faciliter le virage ambulatoire

Insuffisance rénale chronique (IRC)

Objectifs :

1° Retarder la survenue et la progression de l'insuffisance rénale

2° Réduire les inégalités d'accès à la transplantation rénale et favoriser les greffes de donneur vivant

3.3 Horaires d'ouverture et organisation des soins

- **Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation**

Amplitude des horaires d'ouverture

Le cabinet de médecine générale des 8 médecins ouvre le matin à 7 h ou 8 h selon les demandes et ferme le soir à 19 h ou 20 h selon les demandes. Le secrétariat est ouvert à 8 h et ferme à 18 h qui est l'heure de début de fonctionnement de la maison médicale de garde de la plaine de l'Ain (MMGPA). Le cabinet de médecine générale reste ouvert entre 12 h et 14 h. La plupart des rendez-vous sont pris par téléphone et les autres directement au secrétariat. Les patients peuvent prendre rendez-vous sur le web (doctodispo.fr). L'accueil s'organise physiquement au secrétariat avec orientation des patients.

La pharmacie est ouverte de 8 h 30 à 12h 15 et de 14 h 00 à 19 h 15 tous les jours et le samedi matin.

Modalités d'information des patients sur l'organisation mise en place

Des plaquettes d'information sont remises aux patients avec horaires d'ouverture des différents cabinets.

- **Accès à des soins non programmés**

L'organisation du travail au sein du cabinet de médecine générale, permet de recevoir des soins non programmés tout au long de la journée. Grâce à un système de créneaux gardés systématiquement libres toutes les demi-journées et d'autres entre les consultations programmées.

- **Accès à des spécialités ou techniques particulières**

Un ostéopathe exerce dans la MSP. Une hypnothérapeute aussi.

- **Continuité des soins en l'absence du médecin traitant**

Les 8 médecins fonctionnant en réseau électronique, lors d'une absence prévue ou imprévue de l'un d'entre eux, la continuité des soins pour les patients est assurée par les autres médecins.

3.4 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Les médecins participent à la permanence des soins en prenant leurs gardes et astreintes à leur tour. Un des médecins fait partie du Conseil d'administration de la MMG PA. Cette organisation est mentionnée sur les ordonnances et un message sur répondeur assure cette information lors des heures de fermeture de la MSP.

Les infirmières assurent la permanence des soins, soit entre elles, soit avec des remplaçants. Les pharmaciens (2 libéraux et 1 salarié) assurent une continuité de l'ouverture de la pharmacie toute l'année. Ils font partie du système de permanence locale en partenariat avec les autres pharmacies du secteur.

4. TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

4.1 Organisation de la coordination

Les Drs Pierre DE HAAS et Ronan FOURE assurent le leadership en général, pour assurer des tâches de coordination dans l'équipe de soins, les relations à l'éditeur du SI et les relations à l'ARS. La société KPMG de Bourg en Bresse assure la comptabilité de la SISA.

Le Dr DE HAAS assure la coordination. La fonction de coordination favorise au sein de la MSP le développement des relations interprofessionnelles grâce à la mise en place d'une communication régulière et d'un calendrier annuel des réunions. Elle participe à l'animation de l'équipe, recueille leurs attentes, les freins, et les priorités de travail pour l'année. Elle assure un suivi du logiciel pluriprofessionnel, sa mise en place chez les paramédicaux, ainsi que sa mise à jour. La coordination interprofessionnelle se développe dans des réunions régulières entre professionnels de santé de la MSP :

- **Réunions entre les médecins** tous les soirs de 18 h 45 à 19 h 00 pour échanger sur les cas de la journée et sur une éventuelle relève. Réunion aussi tous les premiers mardis de chaque mois de 19 h à 21 h. Lors de ces réunions, plusieurs sujets peuvent être abordés : exposé d'un cas par un praticien (ou un étudiant), travail commun autour d'un sujet en vue de l'élaboration de protocoles, étude de la littérature médicale, discussion autour du fonctionnement de la structure.

4.2 Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes

Il existe des types de réunions autour des situations de patients porteurs de cas complexes :

- **Réunions de concertation pluri professionnelles (RCP)** deux fois par mois afin d'étudier des cas patients qui nécessitent une coordination et de déterminer des objectifs de prise en charge au sein d'une équipe pluri professionnelle
- **Réunions informelles quasi quotidiennes entre médecins et autres professionnels** sur des cas de patients complexes
- **Réunions non programmées entre professionnels** autour d'un cas particulier urgent.

4.3 Elaboration de protocoles pluri-professionnels

Des groupes de travail sont organisés avec des professionnels de la maison de santé autour d'un sujet médical ou médico-social. L'objectif est d'échanger en interdisciplinaire sur un sujet et d'aboutir à des protocoles pluriprofessionnels pour harmoniser les pratiques et les messages pour la population. La décision des thèmes est collégiale à partir des problèmes rencontrés par les professionnels. Sur chaque thème, les recommandations de l'HAS sont relues. Un bilan des protocoles pluri-professionnels élaborés les années précédentes (nombre, catégorie de professionnels associés et pathologies traitées) ainsi que le programme de travail pour l'année à venir figurent en annexe 1.

4.4 Innovations (art. 51 de la LFSS 2018)

La MSP de Pont d'Ain s'est engagé dans une expérimentation liée à l'art. 51. La MSP a fait partie du groupe IPEP de co-construction du cahier des charges fin 2018 début 2019. Les travaux ont débuté dès l'automne 2019 avec suivi renforcé de patients porteurs d'insuffisance cardiaque et/ou d'insuffisance rénale chronique.

4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs

4.5.1 Avec les services sociaux

Le partage des mêmes locaux avec le point d'accueil social du service social du Conseil Départemental facilite les rencontres et les échanges.

4.5.2 Avec le CHR de Bourg en Bresse via Vilhop'Ain

L'adhésion de la MSP de Pont d'Ain à la coordination ville hôpital du bassin du CHR de Bourg en Bresse permet le développement d'une coopération avec des services du CHR de Bourg participant aussi à cette expérience.

4.5.3 Avec des médecins spécialistes

Les médecins de la MSP ont tissé quelques relations privilégiées avec entre autres, les pôles urologie et néphrologie du secteur

4.5.4 Le volet de synthèse médicale VSM

Les dossiers électroniques des patients porteurs de pathologies chroniques comprennent une note de synthèse qui enrichit un volet médical de synthèse. Ces VSM sont remis régulièrement aux patients lorsqu'ils se rendent auprès d'autres professionnels de santé (consultations spécialisées, hospitalisation) mais aussi lors de leurs départ en vacances.

4.5.6 Activité physique adaptée

La MSP de Pont d'Ain a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt concernant le suivi de patients après traitement pour cancer. A ce titre, une convention a été établie avec Ain Sport Santé pour faire bénéficier les patients d'activité physique adaptée.

4.6 Formation – recherche – qualité

4.6.1 Accueil de futurs professionnels

Cinq médecins généralistes sont maîtres de stage agréés, recevant deux étudiants en 3ème cycle SP et SASPAS. Six médecins généralistes reçoivent des étudiants de 2ème cycle, externes.

Les pharmaciens reçoivent des étudiants de 2ème, 3ème année, 5ème année et 6ème année.

Les infirmières reçoivent des étudiants de toutes les années de formation.

Les kinésithérapeutes reçoivent des stagiaires de 3ème année.

Les orthophonistes reçoivent des étudiantes stagiaires en orthophonie.

La MSP a formalisé un « livret d'accueil » à destination de tout étudiant en stage dans la structure (externe, interne en médecine, étudiante infirmière...).

Il est proposé aux externes en médecine de passer une demi-journée, en tournée avec l'infirmière libérale, en consultation avec l'orthophoniste, et à l'inverse, l'étudiante infirmière a la possibilité de passer une demi-journée en consultation avec un médecin de la MSP, avec l'orthophoniste, et d'aller rencontrer les différents professionnels du PAS.

4.6.2 Formation continue des professionnels de la MSP/CDS

Les professionnels se sont engagés dans la charte de la MSP à suivre une formation continue de remise à niveau régulier de leurs connaissances. Chaque professionnel s'inscrit dans une actualisation de ses connaissances professionnelles et des nouvelles techniques ou procédures de prise en charge.

Les réunions régulières interprofessionnelles sont un élément du DPC des médecins et des autres professionnels participants.

En 2021, les médecins se sont inscrits à des modules sur la dermatoscopie, diabétologie. 4 des médecins participent à un groupe de pairs.

4.6.3 Recherche

En 2021, 4 des médecins généralistes participent à l'étude DAMAGE : Évaluation médico-économique du parcours de soins en médecine générale des sujets à haut risque cardiovasculaire basée sur le dépistage de l'Artériopathie Oblitérante des Membres Inférieurs (AOMI) asymptomatique par l'Indice de Pression Systolique (IPS).

En 2018 et 2019, dans le cadre de l'art. 51 de la loi de financement de la sécurité sociale, la MSP de Pont-d'Ain a participé à l'expérimentation à la prise en charge partagée (Ipep) organisée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et l'Assurance Maladie. L'objectif était de tester, au travers de focus group, un questionnaire d'expérience patient. Ce focus group s'est tenu à Pont-d'Ain le 04 décembre 2018. Huit patients ont participé à ce projet.

En 2017 et 2018, la MSP s'est inscrite dans le programme de recherche PRISM (Pluriprofessionnalité et gestion des Risques par un programme Multifacette en soins primaires).

4.6.4 Actions de santé

La MSP met en place diverses actions de prévention (annexe 1). Celles-ci répondent aux axes et objectifs du PRS.

4.6.5 Démarche qualité

Chaque année, une enquête de satisfaction des usagers de la MSP de Pont-d'Ain est réalisée. Des questionnaires sont mis à disposition des patients en salles d'attente. Cette enquête permet à l'équipe de connaître l'avis des patients. Ces enquêtes mettent en évidence une qualité très satisfaisante de la prise en charge.

D'autres questionnaires ont été adressés par mail aux patients dans le cadre de l'expérimentation IPEP. Résultats en attente.

Un programme de signalement des effets indésirables des substances médicamenteuses a été mis en place

5. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION

5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP/CDS

La MSP de Pont d'Ain dispose d'un système d'information labellisé niveau 2 par l'ASIP santé. Ce système est partagé par les médecins généralistes, les infirmières, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les podologues et les pharmaciens.

5.2 Accès du patient à ses données médicales

Les patients ont accès aux informations médicales les concernant sur simple demande à leur médecin traitant. Un « volet médical de synthèse » comprend leurs antécédents connus,

leurs problèmes en cours, les traitements en cours, leur plan de santé personnel et les contacts professionnels. Ce document VMS leur est remis une fois par an s'ils sont porteurs de pathologies chroniques ou sur demande par ailleurs.

Les informations médicales sont conservées sur support électronique en hébergement externalisé. Les dossiers plus anciens papiers sont conservés en archive au sein de la structure.

En cas de changement de médecin traitant, et sur demande du patient, les informations médicales le concernant sont transmises à son nouveau médecin traitant ou lui sont remises en mains propres.

Les patients sont informés du partage des informations par affichage (charte d'engagement présente dans toutes les salles d'attente). Ils ont possibilité de s'y opposer.

5.3 Modalités de partage des informations de santé

○ *Entre les professionnels de la MSP*

Le partage des informations est systématique entre les médecins généralistes. Il devient systématique pour les autres professionnels dès que le patient donne un droit d'accès au professionnel de la catégorie qu'il consulte.

Les échanges entre les professionnels se font par le SI, donc sont protégés.

La MSP a mis en application les recommandations du RGPD.

○ *Avec les autres acteurs du territoire*

Le partage des informations se fait avec les autres intervenants du territoire par SISRA autant que possible, Bioserveur pour la biologie et l'utilisation du VMS est systématique pour les patients porteurs de pathologies chroniques.

5.4 Gestion et exploitation des données cliniques

La MSP de Pont d'Ain effectue régulièrement des requêtes sur son SI pour obtenir des données dans le cadre des ROSP et de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

ANNEXES

Annexe 1 : Réalisations de la MSP/CDS les années antérieures et programme pour l'année 2021

Prévention / missions de santé publique

- **En 2018**
 - Programme relance des vaccinations et gestes dépistages

- **En 2019**
 - Programme relance des vaccinations et gestes dépistages
 - Programme surpoids et obésité des enfants

- **En 2020**
 - Programme relance des vaccinations et gestes dépistages
 - Programme surpoids et obésité des enfants
 - Programme troubles du langage des enfants de 4 ans

- **En 2021**
 - Programme relance des vaccinations et gestes dépistages
 - Programme surpoids et obésité des enfants
 - Programme troubles du langage des enfants de 4 ans
 - Programme suivi des patients après traitement pour cancer

Revues de cas complexes

- **Depuis 2018**
 - Tout patient porteur d'une polypathologie, et/ou en situation complexe et nécessitant une coordination entre les acteurs de soins
 - Sont traités en priorité les patients concernés par les pathologies suivantes : insuffisance cardiaque, BPCO, asthme instable, mal perforant plantaire du diabétique, lombalgies chroniques, diabétiques non autonomes pour leur insulinothérapie; – patients poly-médiqués pour lesquels le risque iatrogénique doit être reconsidéré; – patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté: sujets âgés, patients poly-pathologiques, soins palliatifs, suivi post AVC.

Protocolisation

- **Jusqu'à fin 2018**
 - Protocole de la prise en charge de la BPCO
 - Protocole du diabète
 - Protocoles gestion du traitement AVK
 - Protocole gestion de la lombalgie chronique
 - Protocole prise en charge insuffisance cardiaque
 - Protocole du mal perforant plantaire
 - Protocole de l'asthme

- **En 2019**
 - Protocole IRC
 - Protocole troubles du langage des enfants en 4^{ème} année
 - Protocole surpoids obésité des enfants
 - Actualisation du protocole insuffisance cardiaque
 - Actualisation du protocole de la prise en charge de la BPCO
 - Actualisation du protocoles gestion du traitement AVK
 - Actualisation du protocole gestion de la lombalgie chronique
 - Actualisation du protocole du mal perforant plantaire
 - Actualisation du protocole de l'asthme
- **En 2020**
 - Protocole COVID 19
 - Protocole utilisation des tests antigéniques COVID 19
- **En 2021**
 - Protocole troubles cognitifs
 - Protocole fragilité des personnes âgées

Participation à des projets de recherche en soins primaires

- **En 2017-2018**
 - PRISM
- **En 2021**
 - DAMAGE

Innovation

- **En 2019**
 - IPEP/Art. 51 sur IRC et IC
- **En 2020**
 - IPEP/Art. 51 sur IRC et IC
 - Troubles du langage des enfants de 4 ans
 - Développement des téléconsultations
- **En 2021**
 - IPEP/Art. 51 sur IRC et IC
 - Troubles du langage des enfants de 4 ans
 - Suivi des patients après traitement pour cancer

Je, soussigné, après avoir pris connaissance du projet de santé en date du 03/12/2021, déclare y adhérer

Nom	Signature	Nom	Signature
BERGER Cateline Ergothérapeute		BRESSAN Thomas Médecin généraliste	
CHAGNEUX Marie-Pierre IDE		CHARVET Carole IDE	
CRAHAY Olivier Kinésithérapeute		DE HAAS Pierre Médecin généraliste	
DEBOURG Sandra IDE Asalée		ESNAULT Valentine Pédicure Podologue	
FAUCON Morgane Médecin Généraliste		FILLAT Karine IDE	
FOURE Ronan Médecin généraliste		GIRARD Magali IDE coord. Assistante	
HASSAOUI Nadia Médecin généraliste		JAILLETTE Sophie Pharmacienne	
LACROIX Florence IDE		LANGARD Delphine Pharmacienne	
LAURIN Jean-Claude Médecin généraliste		LEFEBVRE Laurie Orthophoniste	
MICHEL Mélanie Médecin généraliste		NOUREUX Christine Diététicienne Nutritionniste	
PERDEREAU Alice Orthophoniste		POMMEREL Christine Neuro-psychologue	
REVEL Aurélie Kinésithérapeute		RIVIER Pauline Médecin Généraliste	
ROLLAND Nathalie Pédicure Podologue		RUTY Laurence Orthophoniste	